## <u>REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOI</u> CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023 Recu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 074-200081446-20230405-2023017-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-017

L'an deux mille vingt trois Le cinq avril A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 29 mars 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de M. Christophe FOURNIER, Maire.

Présents: M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Marie-Cécile PASQUIER M. Lucas THABUIS M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusées: Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : Budget principal - Affectation de résultats 2022

M. le Maire revient dans l'assemblée.

Mme Sheila MICHEL propose l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme suit :

- > 109 279,74 € en section investissement (compte 001)
- > 521 775,35 € en section fonctionnement (compte 002)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Sheila MICHEL demande au conseil municipal, après en avoir délibéré :

DE VALIDER l'affectation des résultats 2022 présenté.

Délibération votée à 18 Pour et 5 Contre (Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL et M. Mickaël MAISTRE).

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus, Au registre suivent les signatures, Pour copie conforme le 7 avril 2023.

Le Maire.

Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,

Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Transmis en Préfecture le : 07 AVRIL 2023 Rendue exécutoire le :

OF AVRIL

Le Maire,

Christophe FOURNIER